

Village de Oisy-le-Verger



Mai 2021 - N°3

Madame, Monsieur,

Notre actualité est toujours perturbée par cette pandémie et surtout par les contraintes qui en découlent.

La mise en œuvre des consignes gouvernementales, le respect des consignes sanitaires réduisent certes nos libertés, nos activités mais demeurent néanmoins indispensables pour lutter contre le virus.

Force est de constater que cette crise sanitaire impacte certains travaux pour lesquels des entreprises avaient été mandatées en milieu d'année 2020 : c'est le cas pour la restauration des vitraux de l'église qui a été confiée à l'Atelier Claude Barre d'Amiens ou encore les travaux de couverture et de zinguerie confiés à l'entreprise Carré.

Le 14 avril dernier, le Conseil municipal s'est réuni pour approuver le budget. Ce temps de préparation budgétaire est toujours un moment d'échanges, de négociations ; il permet de présenter les projets futurs. Un de nos projets concerne l'école et notamment la rénovation des cuisines et de la véranda qui se concrétisera durant les grandes vacances.

Nous espérons que la vaccination nous permettra rapidement de retrouver la riche vie associative mais aussi de partager certains moments de convivialité auxquels nous étions habitués et qui nous manquent, qui vous manquent...

Dans l'attente d'un retour à des jours meilleurs.

Bien cordialement
Marie-Christine GUENOT

Rédaction et mise en page : M.C. GUENOT-
Comité de lecture : Séverine MARQUET,
Delphine DOREKENS, Fabrice KIZEWSKI.

DEPISTAGE COVID 19

Le cabinet infirmier effectue les tests PCR les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et le samedi de 10 h à 11 h 30.

VACCINATIONS AstraZeneca

Les personnes de 55 ans et plus sans comorbidité peuvent se faire vacciner. Merci de bien vouloir vous inscrire en mairie.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Vous trouverez sur la feuille jointe les comptes rendus des séances du 15 décembre 2020 et du 14 avril 2021

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES AURONT LIEU

LES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN 2021

**A la salle polyvalente : accès par le jardin
(deux bureaux distincts)**

Merci de vous munir de votre **carte d'électeur**, d'une
pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire etc)
et d'un **stylo**

Attention : Port du masque obligatoire

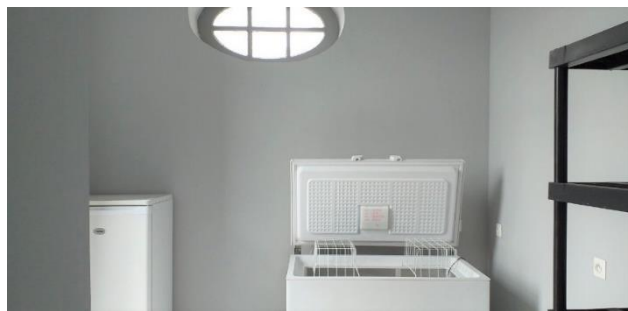
**Suite à une décision concertée et à compter du
1^{er} JUIN 2021**

**L'AGENCE POSTALE SERA DESORMAIS
OUVERTE**

**Du LUNDI AU VENDREDI de 9 h à 12 h
FERMETURE LE SAMEDI**

TRAVAUX REALISES

Salle polyvalente : le personnel communal a procédé à la rénovation totale de la « réserve » : installation de prises d'électricité supplémentaires, isolation, carrelage. Une armoire a été installée en vue d'y mettre le matériel de nettoyage.



Marquage des bordures au niveau des priorités à droite

- Le personnel communal a continué le **nettoyage du marais** ; →
- Frédéric SZCZESNY et Samuel FOULON, Conseillers municipaux, ont débroussaillé le lot n° 1 en vue d'y faire une petite **aire de pique-nique**.



Deux tables seront prochainement installées ainsi que des poubelles

• Réfection de la totalité des bancs situés dans le village et au marais du haut-pont



Les planches des bancs du village ont été démontées, poncées, et traitées par le personnel communal ; pour la restauration des bancs des marais, des bastingages ont été achetés puis découpés et rabotés par un ébéniste du village, Monsieur VILAIN, que nous remercions ; merci également à Monsieur Henri VANDENDOOREN et Samuel FOULON -qui travaillent le bois de palette- et ont confectionné des poubelles pour les marais et certains endroits du village ; nous espérons que vous en ferez bon usage.....

• Autres travaux

Lundi 19 avril, il a été procédé au curage des fossés rue Auguste Visticot

Attention : il est strictement interdit de déposer toute sorte de déchets dans les fossés, talus, champs ; de même, il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre : une déchèterie existe et une collecte des déchets verts est mise en place :

- 1) Le **passage des déchets verts** a lieu le **LUNDI** toutes les semaines du 1^{er} avril au 14 juillet et du 15 septembre au 14 octobre et tous les 15 jours du 15 juillet au 14 septembre et du 15 octobre au 15 décembre
- 2) **Horaires d'été de la déchèterie (du 1^{er} avril au 31 octobre)** du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; les vendredi et samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 45 ; le dimanche de 9 h à 12 h. La prise de rendez-vous reste obligatoire le samedi et dimanche. **Dans un souci d'organisation et afin d'éviter les pics d'affluence, les usagers devront prendre rendez-vous pour le week-end sur la plateforme dédiée au SYMEVAD : <https://www.symevad.org/actualites/covid-19-acces-decheteries>**



**Merci de bien vouloir désherber les mauvaises
herbes devant votre habitation**



- 3) Autre solution : **le compostage** ; en effet, la communauté de communes **avec le SYMEVAD** vous invite à vous inscrire pour obtenir gratuitement votre équipement ; inscrivez-vous directement auprès du SYMEVAD au 03.21.74.35.99 ou sur www.symevad.org

RAPPEL : L'accès aux déchèteries est gratuit pour les véhicules des particuliers et aux conditions suivantes (pour la déchèterie de Baralle, pas de « pass », un justificatif de domicile suffit) :

- Accès limité aux véhicules de tourisme, attelés ou non d'une remorque de largeur carrossable inférieure à 2.25 m
- Accès des véhicules immatriculés dans un autre département que le Pas-de-Calais peut être autorisé exceptionnellement pour le compte d'un habitant de la Communauté de Communes Osartis-Marquion sur présentation obligatoire d'un justificatif de domicile (pas besoin de carte d'accès)
- Accès des véhicules utilitaires d'un PTAC inférieur à 3,5 T (y compris les tracteurs et remorques agricoles) utilisés par un particulier pour l'apport de déchets admis en déchèterie. L'utilisateur doit remplir une demande d'une autorisation exceptionnelle avec le gardien.

AMIANTE : il vous est possible de déposer de l'amiante mais uniquement à la **DECHETERIE DE BIACHE-SAINT-VAAST**. Il est obligatoire de prendre rendez-vous au 03.21.22.67.84. Vous devez emballer l'amiante au moyen de films de protection qui peuvent vous être remis en déchèterie de Biache-St-Vaast ou Baralle.

Nous vous rappelons que le dépôt sauvage est un délit passible d'une amende forfaitaire de 68 € si vous jetez une simple poubelle ; une amende d'un montant maximum de 1 500 € en cas de dépôt depuis un véhicule et s'il s'agit de dépôts professionnels, cela peut atteindre 75 000 € d'amende et une peine de 2 ans de prison.

- **Eglise** : Après un nouveau rappel, l'Atelier Claude Barre nous a fait savoir qu'il interviendra sur les vitraux début juin (retard dû à la crise sanitaire).
- **Café de Paris** : Le désamiantage a débuté le 3 mai : la démolition devrait suivre pour se terminer fin mai .

INFORMATIONS DIVERSES

**Nous espérons pouvoir vous communiquer
très bientôt le calendrier des manifestations.**

COMMISSION DES FETES



En raison de la crise sanitaire, les sorties prévues à Etretat, Honfleur et Troyes ont été annulées. La sortie à Trèves (Marché de Noël) a été maintenue. La **brocante** initialement prévue le 23 mai sera reportée en septembre.

→ Ecole : La distribution des œufs de Pâques par la Municipalité et le Comité des Fêtes dans les classes et à la cantine a eu lieu la semaine de la rentrée ;

RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} novembre 2019, un repas végétarien par semaine était proposé à vos enfants. **L'article 24 de la loi Egalim prévoit l'introduction de produits bio en restauration collective à partir du 1^{er} janvier 2022 (4 éléments par semaine) ce qui se traduit par 20 à 60 % de produits locaux, labellisés ou de saison, d'agriculture raisonnée et de produits issus du commerce équitable.** Après concertation avec « Lys Restauration », il a été décidé l'introduction de ces éléments bio dès la rentrée de septembre 2021.

ANTENNE RELAIS

Pour contribuer à la couverture de notre commune en 3G, 4G et bientôt 5G, trois antennes et deux faisceaux hertziens Free mobile ont été installés sur un pylône TDF construit sur une parcelle appartenant à un agriculteur au lieu-dit « le chemin de Brichambault ». La déclaration préalable a été signée le 26 décembre 2019 ; ceci en concordance avec la Loi Elan (évolution de l'aménagement du numérique) qui accélère le déploiement des antennes relais d'ici 2022.



CANAL SEINE-NORD



Le rythme des réunions en visioconférence s'accélère entre la Société du Canal Seine Nord Europe, les communes impactées par le Canal, les Communautés de communes/communautés d'agglomération et la Préfecture. Vincent DELFORGE et Marie-Christine GUENOT participent à chacune de ces réunions : dépôts de terre, zones environnementales, rétablissement des voiries..... sont à l'ordre du jour. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les conclusions définitives

Vendredi 16 avril, nos agriculteurs mais aussi ceux des communes voisines se sont rendus à Cambrai pour manifester de nouveau leur mécontentement et dénoncer les importantes emprises foncières sur leur territoire.

De gauche à droite : Pierre Vaillant, Hubert Coquelle, Jacques Broy, Bénédicte Doisy et Vincent Delforge

EPICE RIZ-SOLIDAIRE

Les personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou financières pourront désormais se rendre dans cette épicerie ouverte aux habitants du territoire de la Communauté Osartis-Marquion. On y trouve des produits alimentaires, d'hygiène de première nécessité à un tarif réduit. Après étude du dossier, selon un plafond de « reste à vivre » défini, un forfait mensuel est alloué en fonction du nombre de personnes composant la famille. Un partenariat a été signé avec cet établissement qui porte ainsi la cotisation à 2 € pour une famille du territoire au lieu de 5 €, le Conseil municipal ayant décidé d'octroyer une subvention annuelle de 120 €. Tél. : 09.83.82.77.77 ou 06.50.42.74.60 - Mail : epicesrizsolidairevitry@gmail.com - Facebook : Epices-Riz-Solidaire-Scarpe/sensée.

UDAF 62 : Une mine d'information pour les familles www.udaf62.fr Tél. : 03.21.71.22.72

- La médiation familiale : <https://udaf62.fr/institution/mediation-familiale/> (séparations conjugales, etc...)
- Point Conseil budget : <https://udaf62.fr/picaf-pcb/> (prévenir le surendettement, etc...)
- Info Conseil et Accompagnement des familles : <https://udaf62.fr/picaf-pcb/> (logement, handicap, deuil, etc...)
- Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux : <https://udaf62.fr/infos-tuteurs-familiaux/>

ETAT CIVIL

Bienvenue à :

Tinaëlle DRINAL née le 21 décembre 2020, fille de Thierry DRINAL et de Gwenaëlle GAUGUET
Kayllian CHERISIER, né le 15 février 2021, fils de Méline CHERISIER

Tous nos vœux de bonheur à :

Danièle SARPAUX et David FOULON qui se sont unis par le mariage à Oisy-le-Verger le 14 avril 2021

Une pensée pour :

Philippe LOCATELLI décédé le 17 février 2021 à Cambrai à l'âge de 69 ans

Charles FONTAINE décédé le 25 février 2021 à Cambrai à l'âge de 79 ans

Marie-Thérèse COPLO Veuve LESENNE décédée le 25 février 2021 à Cambrai à l'âge de 88 ans

Daniel MATHIEU décédé le 2 mars 2021 à Oisy-le-Verger à l'âge de 79 ans

Marie-Madeleine LEGER Epouse SCHOLAERT décédée le 26 mars 2021 à Oisy-le-Verger à l'âge de 95 ans

Paul SCHOLAERT décédé le 27 avril 2021 à Dechy à l'âge de 92 ans.